

NETTOYAGE - CP 121

PRIMES ET INDEMNITES DU 1^{ER} JUILLET 2025

(INDEXATION AU 1.7.2025 DE + 1,64 %)

Primes et indemnités		
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures (art. 3 cct 25.10.19)		3,0320
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures pour les travailleurs de cat. 8 (art. 14 d) cct 25.10.19)		3,6835
Dimanche et jour férié		100%
Samedi		25%
Utilisation du smartphone privé de travailleur et de l'espace de données utilisé dans de cadre d'enregistrement des présences		7,00
Insalubrité (pas pour les catégories 8 et pas à cumuler avec la prime de port de masque)		0,6340
Prime intempéries chauffeur déchets cat. 3.D		0,1255
Si un chauffeur 3D occupe la fonction d'un chauffeur 3C il a droit à la prime pour intempéries (par heure)		
Port de masque (par heure)		1,9465
Prime nucléaire (par heure)		1,0235
Travail en équipes successives et alternatives (pas pour les catégories 8)		1,0515
Chef d'équipe		10%
Brigadiers		5%
Heures supplémentaires au-delà de 37h/semaine		50%
Prime de permanence		
	Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	34,5860
	Pour un weekend	69,1555
Indemnité déplacement d'un chantier à un autre (entre plusieurs chantiers)		
	Par km	0,1070
	avec un minimum de	2,14
Indemnité de logement (par jour)		18,8685
Indemnité de nourriture (par jour)		35,0370
Indemnité vêtement de travail (catégorie 1A Nettoyage habituel)		
	Entretien (par semaine)	2,4525
	Maximum par mois	9,81
Repas après 10 heures de travail		16,7565
Indemnité RGPT		1,63
Indemnité RGPT travailleurs cat. 8 jusqu'à 8 C pour les jours de déplacement de moins de 10 km		0,80
Prime de départ interventions d'urgence (cat. 1C)		22,8905
Primes pour les ouvriers de nettoyage industriel (catégories 8)		
	Prime de permanence: Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	40,6560
	Prime de permanence: Pour un weekend	81,3120
	Prime de démarrage	34,5860
	Port de masque (par jour)	17,0005
	Prime d'inertie (par jour)	17,0005
	Prime de nuit	3,6835
Indemnité mobilité (€/km)		0,0790
Indemnité mobilité chauffeur (€/km)		0,1579
Utilisation propre voiture (à la demande de l'employeur - sans possibilité de transport public - taux de l'état Q3-2025) (par km)		0,4309
Indemnité vélo (€/km)		0,27
Indemnité journalière pour missions de service (cat.8)		
	à partir de 76 km	18,21
	à partir de 26 à 75 km	13,73
	de 10 à 25 km	5,29
Primes et indemnités pour les ouvriers d'incinérateurs (catégorie 9)		CCT d'entreprise